

AVIS DE MISE EN LIGNE  
PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE  
Opération susceptible d'affecter l'environnement  
PROJET NON SOUMIS À ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande d'autorisation de défrichement pour un projet de compensations écologiques préalable à la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol pour une superficie de 23 hectares 89a 00ca sur la commune de LESPERON - Dossier n° C2024-026.

En application de l'article L. 123-19 du code de l'environnement, un dossier de demande de défrichement déposé par la SAS CENTRALE SOLAIRE ORION 30, représentée par Madame Emmanuelle CLAVERIE, est mis en ligne en vue de la participation du public.

Le dossier comprend :

- \_ la demande CERFA,
- \_ l'étude d'impact et son résumé non technique,
- \_ l'avis de la MRAe,
- \_ La réponse du pétitionnaire à l'avis de la MRAe,
- \_ l'arrêté préfectoral du 17/11/2023 portant décision d'examen au cas par cas,
- \_ l'arrêté préfectoral du 22/11/2023 portant dérogation à l'interdiction de destruction de spécimens d'espèces animales protégées et de leurs habitats,
- \_ l'avis de la commune,
- \_ le procès-verbal de reconnaissance,
- \_ la réponse au procès-verbal de reconnaissance.

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de l'ensemble du dossier :

**du lundi 20 mai 2024 (9h00) au vendredi 21 juin 2024 (17h00)**

par voie électronique sur le site internet de la préfecture <https://www.landes.gouv.fr/Publications/Consultations-du-public> et, **sur demande préalablement formulée à l'adresse courriel suivante :** [ddtm-bajep-participation-du-public@landes.gouv.fr](mailto:ddtm-bajep-participation-du-public@landes.gouv.fr) sur support papier dans les locaux de la préfecture et de la sous-préfecture.

PRÉFECTURE DES LANDES – DC2PAT  
26, rue Victor Hugo 40000 MONT DE MARSAN  
jours et heures ouverture préfecture :  
du lundi au vendredi de 08h45 à 11h45 et de 14h00 à 16h00

SOUS-PRÉFECTURE DE DAX

5, avenue Paul Doumer

BP 325

40 107 DAX CEDEX

jours et heures ouverture sous-préfecture :  
du lundi au vendredi de 08h45 à 11h45

Un affichage sera fait par la commune de LESPERON dans les locaux de la mairie quinze jours avant l'ouverture de la participation du public.

Le public pourra adresser ses observations ou questions par courriel à [ddtm-bajep-participation-du-public@landes.gouv.fr](mailto:ddtm-bajep-participation-du-public@landes.gouv.fr) **jusqu'au vendredi 21 juin 2024 (17h00)**.  
Tout courriel transmis après la clôture de la participation du public ne pourra pas être pris en considération.

Une synthèse des observations et des propositions sera rédigée à l'issue de cette participation. Elle sera consultable pendant trois mois à partir de la publication de la décision relative à la demande d'autorisation de défrichement sur le site internet de la préfecture.

La décision sera prise par la préfète, autorité compétente pour prendre la décision (direction départementale des territoires et de la mer – service nature et forêt) <http://www.landes.gouv.fr>.

La Directrice départementale

Nadine CHEVASSUS